Le point de vue de l'État

Benoit Vallet / Directeur général de la santé

Peut-on dire clairement aujourd'hui que le vapotage est moins dangereux que la cigarette et que c'est un excellent outil pour arrêter de fumer ? La mise en place d'un groupe de travail avec la Direction générale de la santé (DGS) pourrait faire avancer sur ces questions, Benoît Vallet est tout à fait d'accord et souhaite commencer par un échange approfondie.

Benoît Vallet est là, présent à ce premier sommet de la vape, pour entendre et recueillir les propositions et pour que la DGS puisse travailler en partenariat avec les scientifiques et les associations autour du vapotage. Les vapoteurs sont souvent des fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer et les forums, des outils pour améliorer la santé.

En pratique, la DGS a beaucoup d'éléments sur la e-cigarette, le dossier a bien avancé, la démarche d'inscrire la cigarette électronique dans une tentative de sevrage, dans un accompagnement à la réduction des risques est beaucoup plus lisible qu'au début.

Beaucoup de nouveaux travaux sont sortis, mais il faut continuer la recherche, un programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) sur l'efficacité de la cigarette électronique dans l'arrêt du tabac a été retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de la Santé en décembre 2015. Cette étude, pilotée par Ivan Berlin, va s'étaler sur deux ans et concernera 700 fumeurs de plus de 18 ans. Elle comportera trois bras : certains prendront le médicament (Champix®), d'autres une cigarette électronique avec nicotine et d'autres du placebo. Cette étude ne répondra pas forcément à toutes les questions, il faudra compléter avec des études en sciences humaines et sociales, des études qualitatives, des études de toxicologie. Une autre étude est menée par la CNAM sur 200 000 assurés de 18 à 69 ans : la e-cigarette ne favoriserait pas l'entrée dans le tabagisme : « plus vous êtes fumeurs, plus vous êtes vapoteurs » Il y a un côté instable dans le vapotage, les fumeurs vapotent et fument à la fois, puis reviennent au tabac, etc.

Benoit Vallet précise à propos de ces études : « si la démarche est la réduction des risques ou le sevrage, il faut s'entourer de toutes ces précautions. La ministre de la Santé n'a pas souhaité faire de la e-cigarette un médicament, de ce point de vue, la démarche associative est très importante, comme celle des académies, du Haut Conseil de santé publique, de l'HAS, des institutions internationales, qui peuvent également avancer sur cette thématique ». Un rapport intitulé : « La nicotine sans fumée : la réduction des méfaits du tabac » a été publié par le Collège royal des médecins britanniques. Il encourage les fumeurs à passer à la vape et incite à promouvoir la cigarette électronique comme substitut au tabagisme.

Les vapoteurs seraient entre 1 et 1,5 million en France, parfois les chiffres avancés sont même supérieurs. Alors qu'on est au début de la démarche, il y a aujourd'hui un petit tassement dans l'émergence des boutiques, voire une réduction de leur nombre et donc une possible désaffection. « Il faut y faire attention au moment où l'industrie du tabac, elle, capitalise sur une recherche de fonds qu'elle a faite ses dernières années » constate Benoît Vallet. D'ailleurs Philip Morris International (PMI) teste déjà un dispositif dans certains pays du monde, l'IQOS, qui permet de chauffer le tabac sans la combustion, la firme « le présente aussi comme un outil de réduction des risques ». Elle a d'ailleurs constitué un dossier volumi-

neux pour la Food and Drug Administration (FDA) allant dans ce sens. Aux États-Unis, certains États étaient déjà restrictifs en ce qui concerne la vente de cigarette électronique aux mineurs, l'interdiction a été étendue à l'ensemble des États. « Il vaut peut-être mieux avoir des dispositifs en dehors du tabac que d'être dans des produits qui sont véritablement dans des frontières très perméables. Ce qui a été objecté sur la e-cigarette et sa proximité avec la cigarette ne se pose plus avec ce type de dispositif. Il faut rester vigilant à ce qui s'installe dans le paysage et à consolider des démarches qui sont celles de la réduction des risques » précise Benoît Vallet.

Selon lui, la posture du ministère est claire : « il vaut mieux la cigarette électronique que la cigarette, il vaut mieux pas de cigarette du tout. Soyons honnête, on ne peut pas comparer les choses, la cigarette électronique, qu'elle apporte de la nicotine ou pas, se démarque de la cigarette en ceci qu'elle ne produit pas de produits toxiques qui sont responsables du cancer et des pathologies cardiovasculaires décrites de manière évidente. Pour ceux qui doutent encore que le tabac tue, il suffit de regarder l'ascension de la mortalité chez les femmes qui fument pour voir à quel point il y a une relation de cause à effet évidente (29 000 morts par an sur environ 78 000) alors que chez les hommes ça baisse ».

La DGS est très préoccupée de la réduction des risques et du fléau que représente le tabagisme, on est bien dans une logique d'extension de la lutte contre le tabagisme, mais en même temps on ne peut pas faire la promotion de produits dont la sécurité pourrait, un jour, être mise en cause.

La DGS est dans ce cadre très attentive à la proposition d'engager une réduction des risques dans le cadre du tabagisme et très ouvert à travailler avec les scientifiques et les associations dans cette optique. Selon Benoît Vallet, il y a un travail à faire sur l'amélioration de la lisibilité en termes de publicité dans le cadre de la loi de ratification : pas de publicité généraliste, mais publicité sur les lieux de ventes, dans les magasins, etc. C'est peut-être insuffisant, mais des échanges doivent se faire très rapidement avec les professionnels de la production, mais aussi avec les associations, qui souhaitent faire entendre leur démarche de réduction des risques.

La démarche de la DGS est plus technique que politique, elle aborder ce dossier sur le plan technique et sur celui de la réduction des risques, ce que représente la vaporisation et les éventuels risques qui y seraient associés.

Benoît Vallet s'est engagé à répondre concernant l'adaptation de la directive européenne (obligations d'étiquetage, réservoirs, durée de la période transitoire, délai de six mois, stock à écouler, etc.)

À la question pourquoi Tabac Info Service ne propose pas la e-cigarette, Benoît Vallet répond que se serait effectivement intéressant d'en discuter avec le directeur de Santé publique France, François Bourdillon. Il rappelle que Tabac Info Service a été mis en place par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), notamment pour développer des applications favorisant le sevrage et pour inciter à un changement de comportement.

À la proposition d'un groupe de travail à constituer dès maintenant pour faire avancer les choses, Benoît Vallet y est tout à fait disposé.

www.sommet-vape.fr/sommet-de-vape